

ÉTATS FINANCIERS A SOUMETTRE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26-04-2023

BILAN
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

(EN MILLIERS DE DINARS)			
	NOTE	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF			
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5.1	56 526	327 304
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	578 394	410 730
AC 3 - Créances sur la clientèle	5.3	2 820 967	2 542 620
AC 4 - Portefeuille-titre commercial	5.4	11 765	404
AC 5 - Portefeuille d'investissement	5.5	496 233	520 961
AC 6 - Valeurs immobilisées	5.6	66 483	42 060
AC 7 - Autres actifs	5.7	147 196	130 929
TOTAL ACTIF		4 177 564	3 975 008
PASSIF			
PA 1 - Banque Centrale et CCP	5.8	91 055	-
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	73 648	121 984
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	3 176 294	3 084 803
PA 4 - Emprunts et Ressources spéciales	5.11	95 716	93 353
PA 5 - Autres passifs	5.12	249 438	227 669
TOTAL PASSIF		3 686 151	3 527 809
CAPITAUX PROPRES			
CP 1 - Capital		100 008	100 008
CP 2 - Réserves		332 187	309 580
CP 4 - Autres capitaux propres		3	3
CP 6 - Résultat de l'exercice		59 215	37 608
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.13	491 413	447 199
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 177 564	3 975 008

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

(EN MILLIERS DE DINARS)			
	NOTE	31/12/2022	31/12/2021
PASSIFS EVENTUELS			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.14	799 925	994 277
HB2 - Crédits documentaires	5.15	337 346	294 218
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.16	91 000	-
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		1 228 271	1 288 495
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	5.17	201 376	177 036
HB5 - Engagements sur titres (Participations non libérées)	5.18	8	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		201 384	177 044
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB7 - Garanties reçues	5.19	1 800 663	1 771 745
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		1 800 663	1 771 745

ÉTAT DE RÉSULTAT
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

(EN MILLIERS DE DINARS)			
	NOTE	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation bancaire :			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés (*)	5.20	271 461	239 959
PR 2 - Commissions (*)	5.21	66 895	63 446
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5.22	33 997	29 797
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement (*)	5.23	33 547	26 941
Total produits d'exploitation bancaire		405 900	360 143
Charges d'exploitation bancaire :			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	5.24	(106 261)	(87 203)
CH 2 - Commissions encourues		(6 567)	(7 044)
Total charges d'exploitation bancaire		(112 828)	(94 247)
PRODUIT NET BANCAIRE		293 072	265 896
PR 5 / CH 4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs	5.25	(12 714)	(8 493)
PR 6 / CH 5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.26	7 715	3 184
PR 7 - Autres produits d'exploitation (*)		877	987
CH 6 - Charges de personnel	5.27	(119 353)	(133 803)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	5.28	(62 521)	(60 482)
CH 8 - Dotations aux amortissements des immobilisations		(9 438)	(7 662)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		97 638	59 627
PR 8 / CH 9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	5.29	(6 775)	(376)
CH 11 - Impôts sur les sociétés & Contribution Sociale de Solidarité	5.30	(31 648)	(16 908)
RÉSULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		59 215	42 343
PR 9 / CH 10 - Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	5.31	-	(4 735)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		59 215	37 608
Effets des modifications comptables		-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		59 215	37 608
RESULTAT PAR ACTION (en DT)	5.32	2,961	1,880

(*) : Les chiffres de l'exercice 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (voir note 3.9 sur les retraitements et reclassements).

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

(EN MILLIERS DE DINARS)			
	NOTE	31/12/2022	31/12/2021
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		368 833	336 567
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(113 739)	(95 496)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		(45 172)	11 413
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		4	(38)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(292 398)	(89 582)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès de la clientèle		90 891	442 334
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(198 115)	(163 840)
Titres de placement / titres de transaction		(11 773)	-
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		5 492	7 971
Sommes versées à l'État		(14 544)	(25 175)
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'exploitation		(210 521)	424 154
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		34 716	30 060
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		31 686	(163 652)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(33 807)	(14 064)
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'investissement		32 595	(147 656)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation / diminution des ressources spéciales		2 195	(78 831)
Dividendes versés		(14 988)	(19 983)
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités de financement		(12 793)	(98 814)
VARIATION DE TRÉSORERIE		(190 719)	177 684
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		595 229	417 545
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	5.33	404 510	595 229

EXTRAIT DES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **100.007.645 dinars**, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, abrogée à son tour par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, détenue à raison de 38,997% par Serenity Capital Finance Holding.
Le capital social est divisé en 20.001.529 actions de 5 DT chacune.

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment la norme comptable générale N°1, les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999, et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

Provisions sur les engagements

a- Provisions collectives

La banque constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire **n° 2023-02 du 24 février 2023**.

Conformément à la circulaire précitée, la banque a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2022, d'un montant de **9 299 KDT**.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2022, s'élèvent à **34 291 KDT**.

3.9. NOTE SUR LES RETRAITEMENTS ET RECLASSEMENTS

Des reclassements entre les postes de l'état de résultat ont été effectués pour des considérations de présentation. De ce fait, la colonne comparative au 31 décembre 2021 a été retraitée comme suit :

(EN MILLIERS DE DINARS)			
POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT	31/12/2021 PUBLIÉ (EN KDT)	RETRAITEMENT (EN KDT)	31/12/2021 RETRAITÉ (EN KDT)
Retraitements de l'état de résultat :			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	238 609	1 350	239 959
PR 2 - Commissions	61 179	2 267	63 446
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement	27 671	(730)	26 941
PR 7 - Autres produits d'exploitation	3 874	(2 887)	987

4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

4.1. IMPACT DE LA REVISION DES PARAMETRES DE CALCUL DES PROVISIONS COLLECTIVES

En application de la circulaire BCT n° 2023-02 portant sur la révision des paramètres de calcul des provisions collectives et modifiant l'article 10 bis de la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la banque a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de **9.299 KDT** portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2022 à 34.291 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de **2.295 KDT**.

4.2. IMPACT DES NEGOCIATIONS COLLECTIVES SECTORIELLES 2022-2023-2024

Dans le cadre des négociations collectives sectorielles des banques et des établissements financiers pour les années 2022-2023-2024, un accord a été signé en date du 8 novembre 2022 entre le CBF et la Fédération Générale des Banques et des Etablissements Financiers (FGBEF) relevant de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT).

Cet accord a porté sur l'augmentation des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et cadres des banques et établissements financiers de 7%, applicable au titre de l'année 2022, avec effet rétroactif au 1er mai 2022, et au titre des années 2023 et 2024.

L'effet de ces augmentations salariales sur les charges de personnel de la banque enregistrées au cours de l'exercice 2022 s'élève à un montant de 6 863 KDT.

NOTE 5.3 - CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 2 820 967 KDT contre 2 542 620 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille escompte (1)	2 574 084	2 346 532
- Activités hors leasing	2 369 728	2 166 381
- Activité de leasing	204 356	180 151
Comptes débiteurs de la clientèle (2)	152 617	123 085
Crédits sur ressources spéciales (3)	15 903	10 797
Autres crédits à la clientèle (4)	277 916	256 890
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	8 018	5 556
TOTAL BRUT EN KDT	3 028 538	2 742 860
Moins : Agios réservés classes 2, 3&4	(14 004)	(14 362)
Moins : Provisions (5)	(193 567)	(185 877)
- Provisions individuelles	(159 276)	(160 885)
- dont provisions additionnelles	(20 908)	(22 308)
- Provisions collectives	(34 291)	(24 992)
TOTAL NET EN KDT (6)	2 820 967	2 542 620

NOTE 5.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2022 à 496 233 KDT contre 520 961 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Titres de participation (i)	3 299	11 713
Parts dans les entreprises liées (ii)	5 811	5 795
Titres d'investissement	467 939	486 956
Créances rattachées aux titres d'investissement	20 616	18 481
TOTAL BRUT EN KDT	497 665	522 945
Moins : Provisions pour dépréciations des titres	(1 432)	(1 984)
TOTAL NET EN KDT (III)	496 233	520 961

NOTE 5.7 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 147 196 KDT au 31 décembre 2022 contre 130 929 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Débiteurs divers (i)	68 559	66 390
Fonds d'indemnité de départ à la retraite	24 303	-
Comptes de régularisation (ii)	15 833	16 467
Comptes de Stocks	351	758
Créances prises en charge par l'État	321	475
Charges à répartir	62	34
Comptes exigibles après encaissement (iii)	38 674	47 524
TOTAL BRUT DES AUTRES ACTIFS	148 103	131 648
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(907)	(719)
TOTAL NET DES AUTRES ACTIFS	147 196	130 929

NOTE 5.10 – DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 176 294 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 3 084 803 KDT au 31 décembre 2021. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes à vue (i)	1 784 108	1 789 490
Comptes d'épargne (ii)	867 518	822 335
CAT/BC et autres produits financiers (iii)	349 672	305 758
DAT/BC échus non remboursés	16 902	9 368
Autres sommes dues à la clientèle	95 437	91 295
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle (iv)	59 000	63 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance	3 657	3 057
TOTAL DES DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE EN KDT	3 176 294	3 084 803

NOTE 5.20 - INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Le solde de cette rubrique s'élève à 271 461 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 239 959 KDT au 31 décembre 2021. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire (*) (i)	21 328	27 364
Produits sur opérations de crédit (*) (ii)	231 997	198 741
Revenus assimilés (iii)	18 136	13 854
TOTAL DES INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS EN KDT	271 461	239 959

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note 3.9).

NOTE 5.21- COMMISSIONS

Le solde de cette rubrique s'élève à 66 895 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 63 446 KDT au 31 décembre 2021. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	49 814	46 380
Commissions de tenues de comptes	6 069	5 935
Commissions sur opérations de change manuel	142	95
Autres commissions (*)	10 870	11 036
TOTAL DES COMMISSIONS EN KDT	66 895	63 446

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note 3.9 sur les retraitements et reclassements).

NOTE 5.25 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève à 12 714 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 8 493 KDT au 31 décembre 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux provisions	(i)	26 766	27 449
dont provisions collectives		9 299	787
et dont provisions additionnelles		3 426	2 416
Reprises sur provisions	(ii)	(23 232)	(21 488)
dont reprises sur provisions additionnelles		(4 826)	(1 963)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions		14	88
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		169	110
Créances radiées		9 095	2 587
Récupération sur créances radiées		(98)	(253)
TOTAL EN KDT		12 714	8 493

NOTE 5.27 - CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique composé de la rémunération du personnel, des charges fiscales et sociales s'y rattachant et des autres charges liées au personnel, est passé de 133 803 KDT au 31 décembre 2021 à 119 353 KDT au 31 décembre 2022, soit une diminution de 14 450 KDT. Cette variation s'explique principalement par l'effet des éléments suivants :

- La conclusion, en 2021, d'un contrat d'assurance IDR avec la société CARTE VIE portant sur la prise en charge de l'indemnité de départ à la retraite qui a engendré une charge de personnel de 22 256 KDT au titre du même exercice contre une charge de 2 076 KDT en 2022.
- L'incorporation des charges salariales du personnel de la banque affecté au projet de transformation du système d'information en immobilisations incorporelles en cours, pour un montant de 3 024 KDT et ce, en application de la norme comptable tunisienne N° 6, relative aux immobilisations incorporelles.
- Les augmentations salariales sectorielles décidées en vertu de l'accord conclu en date du 8 novembre 2022 entre le CBF et l'UGTT qui prévoit une augmentation des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et cadres des banques et des établissements financiers de 7%, applicable au titre de l'exercice 2022 avec un effet rétroactif au 1er mai 2022 et au titre des années 2023 et 2024. L'effet de ces augmentations sur les charges de personnel au titre de l'exercice 2022 s'élève à 6 863 KDT.

NOTE 5.35 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 28 mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « UBCI »

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « UBCI »,

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

1. OPINION

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, arrêtés par le Conseil d'administration du 28 mars 2023, font ressortir des capitaux propres positifs de 491.413 KDT, un bénéfice net de 59.215 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 404.510 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

4. OBSERVATIONS

4.1. Impact des négociations collectives sectorielles 2020-2021

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 4.1 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives », en application de la circulaire BCT n° 2023-02 modifiant l'article 10 bis de la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la banque a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 9.299 KDT portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2022 à 34.291 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 2.295 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.2. Continuité des processus informatiques de l'UBCI

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers « 4.2 Négociations collectives sectorielles 2022-2023-2024 » qui détaille l'effet des augmentations des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et des cadres des banques et des établissements financiers suite à l'accord conclu en date du 8 novembre 2022 sur le résultat de l'UBCI arrêté au 31 décembre 2022.

Cet accord a porté sur l'augmentation des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et cadres des banques et établissements financiers de 7%, applicable au titre de l'année 2022, avec effet rétroactif au 1er mai 2022, et au titre des années 2023 et 2024.

Ainsi, l'impact des augmentations convenues dans le cadre des négociations collectives sectorielles au titre de l'année 2022 sur le résultat avant impôt de l'exercice 2022 s'élève à un montant de 6.863 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Mourad GUELLATY et Associés
Mourad GUELLATY

DELTA CONSULT
Wael KETATA